



## Auto, vis caché : courroie distribution

Par **JohnT**, le **22/10/2014** à **16:23**

Bonjour à vous,

J'ai vendu ma voiture (une clio qui a 10 ans) à un particulier récemment.

Elle a 182000kms, et la courroie a été refaite à 119000kms (facture à l'appui).

Toutefois, lors de la vente, j'ai dit et le pensais sincèrement que la courroie était OK car a refaire a 240000kms. Mais j'ai découverts depuis qu'il y avait également une durée de temps de 5 ans max qui était dépassée.

En cas de casse suite à l'usure et au non remplacement de celle-ci, l'acheteur pourra-t-il se retourner contre moi par manquement de suivi de la préconisation et information fausse ("courroie ok") et entamer une procédure de vis caché ? ou bien devait-il le savoir en ayant la facture avec le kilométrage et la date indiquée de l'ancienne courroie ?

Merci bien

Par **Visiteur**, le **24/10/2014** à **10:58**

Bonjour, seule la facture avec le km feront foi. Le "courroie ok" n'ayant été que verbal ?

Par **JohnT**, le **24/10/2014** à **11:06**

Merci grenouille de ta réponse, oui mon affirmation n'était que verbal.